

Paris, le 31 octobre 2019



Commission d'Accès aux Documents Administratifs
TSA 50730
75 334 Paris Cedex 07

Pierre OUZOULIAS

Sénateur
des Hauts-de-Seine

Vice-président de la
commission de la culture,
de l'éducation et de la
communication

Vice-président de la
commission des affaires
européennes

Membre de l'OPECST

Conseiller départemental
des Hauts-de-Seine

Madame, Monsieur,

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation recueille des données à caractère personnel par le biais d'un « Système d'information sur l'orientation dans le supérieur » (ORISUP) dont le fonctionnement est décrit par l'arrêté du 23 novembre 2018 (JORF, n° 300 du 28 décembre 2018, texte n° 98).

Son article 4 prévoit que ces données peuvent être exploitées à des fins statistiques ou de recherches, à l'exclusion des données relatives aux : « nom de famille, nom d'usage, prénoms, nationalité et lieu de naissance ». Néanmoins, ces données anonymes sont transmises aux organismes de recherche et aux chercheurs qui les demandent sous réserve qu'ils passent une convention avec le service statistique du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le dernier alinéa de cet article 4 indique que ces données subissent un « traitement rendant impossible l'identification directe ou indirecte des personnes concernées ». Dès lors, en droit, elles s'apparentent à des données administratives publiques.

Je souhaite donc que vous m'indiquiez si l'exigence de cette convention est conforme aux règles de droit commun du code des relations entre le public et l'administration.

Par ailleurs, dans le cadre des missions d'évaluation des politiques publiques confiées au Parlement par l'article 24 de la Constitution, j'ai demandé, le 24 septembre 2019, au ministère chargé de l'enseignement supérieur les données anonymes relatives à la première année de mise en œuvre de la procédure Parcoursup. J'aimerais savoir sous quelles conditions ces données pourraient m'être transmises.

Je vous prie de croire Madame, Monsieur, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Pierre Ouzoulias